

*Prolifération des armes nucléaires*

la pile pour l'alimenter, et ce, à intervalles calculés, tous les douze ou dix-huit mois seulement. Les réacteurs CANDU possèdent certains avantages, mais son plus grand danger est sans aucun doute la facilité avec laquelle les déchets radioactifs peuvent être recyclés en plutonium, substance la plus dangereuse actuellement connue de la science moderne.

Comment le Canada s'est-il acquitté de ses responsabilités au sujet du réacteur CANDU? A mon avis, il est honteux de voir à quel point il a manqué à ses responsabilités. Le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de la Commission de l'énergie atomique, a cherché partout dans le monde à vendre le réacteur CANDU, quel que soit le client proposé, qu'il soit ou non digne de confiance et stable. Nous avons investi des sommes considérables dans la production des réacteurs CANDU et le gouvernement est désireux de les vendre pour récupérer sa mise de fond. En fait, nous avons été jusqu'à prêter de fortes sommes d'argent à des clients en perspective. Dans le cas de l'Argentine, nous avons vendu un réacteur à des conditions tellement généreuses qu'à moins de renégocier le contrat, nous risquons de perdre plus de 100 millions de dollars. Dans le cas de la République de la Corée du Sud, nous avons prêté 300 millions de dollars, sauf erreur, pour l'achat d'un réacteur et dans le cas de l'Inde, nous avons, je crois, donné en cadeau un réacteur CANDU.

Qui sont ces pays à qui nous vendons des réacteurs nucléaires ou à qui nous fournissons la technologie ou le combustible nucléaire? Il y a l'Inde, à qui nous avons vendu un réacteur nucléaire, il y a l'Argentine à qui nous en avons vendu un aussi et nous avons engagé des négociations avec le Pakistan, depuis la visite du premier ministre de ce pays au Canada. Aucun de ces trois pays n'a signé le traité de non-prolifération. Quant à la Corée du Sud avec qui nous avons déjà conclu un accord, ce pays a signé le traité de non-prolifération mais ne l'a pas encore ratifié. Vous voyez ce qui se produit? Chaque fois que nous vendons un réacteur nucléaire ou de la technologie ou du combustible nucléaires à un pays donné, les pays voisins s'empressent de faire l'acquisition d'armes semblables. Vous donnez à l'Inde la possibilité de faire une bombe nucléaire et immédiatement le Pakistan devient acheteur. Vous concluez un accord avec l'Argentine pour lui vendre un réacteur CANDU, et le Brésil se porte acquéreur également. Bien entendu, dans le cas de la Corée du Sud, où il existe une simple trêve armée depuis plusieurs années, il ne fait aucun doute que la Corée du Nord obtiendra plus facilement de l'aide nucléaire de ses alliés.

● (1540)

Ce qui devrait troubler le gouvernement et la Chambre, c'est que presque tous les pays en cause dans ces négociations ont déjà obtenu ou comptent obtenir des usines de recyclage ou de retraitement qui ne peuvent servir qu'à transformer les déchets radioactifs du réacteur CANDU en plutonium et, bien entendu, on peut fabriquer une bombe nucléaire avec seulement quelques livres de plutonium.

L'Inde a produit sa propre installation de séparation. La Corée du Sud en avait commandé une à la France et a accepté d'annuler sa commande, mais rien dans l'accord ne garantit que l'accord sera annulé si la Corée du Sud change d'avis sous peu. L'Argentine possède déjà une installation de recyclage expérimentale qui peut produire du plutonium tout autant que l'installation de l'Inde. Le Brésil, voisin de l'Argentine, négocie en ce moment avec l'Allemagne de l'Ouest l'achat d'une installation de recyclage. Il n'y a rien de plus dangereux pour la paix et la sécurité du monde que le fait qu'un pays vende des réacteurs nucléaires

à des pays où la situation politique est instable, comme l'Inde et le Pakistan, l'Argentine et le Brésil, la Corée du Nord et la Corée du Sud, surtout lorsque ces pays ont manifesté le désir d'extraire le plutonium des déchets radioactifs de nos réacteurs nucléaires et, dans bien des cas, possèdent déjà les installations techniques nécessaires pour le faire.

La motion du député de Northumberland-Durham mentionne particulièrement l'Inde. Les négociations avec l'Inde ont été menées sous le voile du secret. Quand des nouvelles en provenance de New Delhi nous ont appris la présence dans cette ville d'une délégation canadienne dont le principal porte-parole semble être M. Ivan Head, du cabinet du premier ministre, nous avons demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) quel genre de propositions la délégation présentait et quel était le but des rencontres entre la délégation canadienne et le gouvernement de l'Inde. Nous nous sommes heurtés à un mur de silence. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que la délégation était alors en Inde et qu'il ne pouvait dire quelle sorte d'entente avait pu être conclue avant son retour.

Est-ce que le ministre ignorait, avant le départ de la délégation, de quelle mission on l'avait chargé et quelle était l'entente provisoire qu'elle était autorisée à conclure? M. Ivan Head était-il aux ordres du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou prenait-il ses instructions directement du premier ministre (M. Trudeau)? Nous n'avons pu le savoir. Quand la délégation est revenue de l'Inde, nous avons questionné le ministre pour nous entendre répondre que le cabinet étudiait l'affaire et qu'il ne pouvait en parler avant qu'une décision ne soit prise. Autrement dit, ni le Parlement ni le peuple canadien ne sauront quoi que ce soit avant qu'une entente ait été signée et nous, les parlementaires, nous serons mis devant le fait accompli.

Si la délégation canadienne à New Delhi a pu exposer ses propositions et si le gouvernement indien a pu dévoiler certaines des vues qu'il avait exposées à la délégation canadienne, le peuple canadien et les membres du Parlement n'auraient-ils pas pu prendre connaissance des propositions—non pas leur aboutissement final, mais la nature de ces propositions? Nous aurions pu en discuter et le peuple canadien aurait su ce qui se passait. Par exemple, est-ce que l'interdiction qui pèse sur l'Inde à propos des armes nucléaires sera levée simplement pour permettre d'acheminer certains éléments essentiels au réacteur de Rajasthan? Ensuite, est-ce que notre pays s'est engagé à fournir du combustible nucléaire pour le réacteur? Les nouvelles qui nous sont parvenues de New Delhi sont plutôt intéressantes. Une dépêche a paru dans le *Journal d'Ottawa* le 8 mars 1976, et on peut y lire cette phrase très révélatrice:

... de source bien informée, on apprend que l'Inde s'est engagée au moins verbalement à s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires pendant la période que durera l'aide canadienne.

Que se passe-t-il quand l'aide canadienne prend fin? Nous avons reçu la promesse de l'Inde que les ressources nucléaires que nous lui donnions ne seraient pas utilisées pour la fabrication d'un engin explosif. Cette promesse a été violée en 1974. Peut-on croire qu'elle sera respectée maintenant? Selon un vieux dicton, si vous êtes dupé, honte à l'autre; si vous êtes dupé deux fois, honte à vous. Assurément, le ministre doit cesser de jouer à cache-cache et doit durant le débat de cet après-midi dire aux Canadiens si nous songeons vraiment à supprimer l'interdiction que nous avons imposée à juste titre à l'Inde après que